

## Les artisans

### Qui ?

L'artisan ou l'entreprise du bâtiment qui intervient sur votre projet est qualifié dans le domaine dans lequel il intervient

Il a des compétences professionnelles reconnues, et une expérience irremplaçable

Il est choisi en fonction de la qualité de son travail et du respect de son engagement

### Devis

Il établit les devis suivant les plans et les descriptifs remis par le maître d'œuvre

Il répond à un appel d'offre, dans chaque corps de métier 2 ou 3 artisans sont interrogés, c'est le maître d'ouvrage qui choisit

## Obligations

Il réalise les travaux suivant les plans, descriptif et devis

Il est présent aux réunions de chantier

Il soumet les situations ou les factures au maître d'œuvre, c'est le maître d'ouvrage qui règle directement les artisans

## Assurances

Il a une assurance civile qui le couvre en cas d'accident pendant le chantier

Une assurance biennale pour les désordres pouvant apparaître dans les 2 ans suivant la date de réception des travaux

Une assurance décennale couvrant les désordres pouvant intervenir dans les 10 années qui suivent la réception de chantier

Il fait remplir l'attestation de T.V.A. pour les travaux de rénovation

## Réception de chantier

Il signe avec le maître d'ouvrage la réception de chantier, fournit les attestations de fabricants quand cela est nécessaire pour la fiscalité, les subventions